

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 MARS 2025 à 17H30**  
**SALLE DES MARIAGES**  
**PROCÈS-VERBAL**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de Conseillers présents : 21**

**Quorum : 15**

**PRÉSENTS** : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, Mme HAUDRECHY Sylviane.

**EXCUSÉS** : MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. POPEK Joël, M. BAVIER Bernard par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, MME DEVIGNE Stella par pouvoir à MME MAES Françoise, MME BAVIELLO Sandrine par pouvoir à M. FONTAINE Jean-Paul, M. KLEE Alain par pouvoir à MME SOLTANI Nacera, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

**ABSENTS** : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

**Président de séance** : FONTAINE Jean-Paul.

**Secrétaire de séance** : KOSMALSKI Emilie.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2024 : Aucune Remarque.**

**2025-1-01 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée, qu'en application des articles L2312-1 et 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat sur les orientations budgétaires est obligatoire et doit précéder dans un délai de deux mois la présentation du Budget Primitif qui aura lieu lors du Conseil Municipal prochain.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante :

- D'ÊTRE INFORMÉE sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité ;
- DE DISCUTER des orientations budgétaires 2025 qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L2312-1 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les dispositions relatives

à la forme et au contenu du débat. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication et de transmission.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette.

**Vu** l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2025 et de la présentation d'un rapport annexé à la délibération.

**Résultat du vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour : 27 voix** M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de POPEK Joël, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de SOLTANI Nacera, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

## **2025-1-02 RENOUVELLEMENT CONVENTIONNEMENT L.E.A 2025 AVEC LA CAF DU NORD LOISIRS ÉQUITABLES ACCESSIBLES**

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de fixer les modalités de conventionnement L.E.A 2025 et d'appliquer le barème de participations familiales en heure/enfant ci-après à compter du 01/01/2025 dans l'objectif de la signature de la Convention d'Objectif et de Financement L.E.A avec la CAF du Nord.

### **TARIFS :**

Selon le Quotient Familial des familles :

- de 0 à 369 € soit 0,25 €/h
- de 370 à 499 € soit 0,45 €/h
- de 500 à 700 € inclus soit 0,60 €/h
- 701 € et plus Tarif Lallinois soit 0,70 €/h
- 701 € et plus Tarif extérieur soit 0,90 €/h

Ces tarifs seront applicables sur tous les accueils extrascolaires (petites vacances hiver - printemps - automne vacances d'été) et périscolaire (mercredis en période scolaire).

Un supplément par repas/enfant/jour sera facturé pour les inscriptions en même temps que le coût de l'accueil de manière systématique.

Le tarif du repas sera de 3,25€ pour les Lallinois avec un QF CAF jusqu'à 1 499 € et de 3,50 € pour les QF CAF de 1500 € et plus.

Pour les enfants ne pouvant se restaurer avec les repas fournis par les ACM (notamment dans le cadre d'un PAI pour troubles alimentaires, maladie et/ou intolérances alimentaires), les parents amèneront leur repas et le prix de la restauration ne leur sera pas facturé.

Pour les familles Lallinoises ne percevant aucune prestation familiale ou sociale de la CAF du Nord ou dont le Quotient Familial est supérieur à 700, un barème de 0,70 €/h/enfant sera appliqué.

Un tarif extérieur est appliqué pour les familles résidant hors de Lallaing et dont le Quotient Familial est supérieur à 700. Alors, le barème de 0,90€/heure/enfant est mis en place pour l'accueil. Le tarif du repas sera de 5 € pour tous les extérieurs.

L'inscription d'enfants dont la famille est allocataire d'une CAF d'un autre département n'ouvre pas droit à l'aide L.E.A. de la CAF du Nord.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

**S'ENGAGE À :**

- communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération ;
- envoyer à la CAF tous les ans toutes les modifications tarifaires apportées à la grille ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention L.E.A. avec la CAF du Nord et les documents s'y rapportant.

**Résultat du vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour : 27 voix** M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de POPEK Joël, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de SOLTANI Nacera, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

## **2025-1-03 DETR-DSIL 2025 « BÂTIMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX DE RÉNOVATION, D'ISOLATION ET DE CLÔTURE »**

**Monsieur le Maire** fait part aux membres du Conseil Municipal d'un projet de rénovation, d'isolation et de clôture dans les bâtiments communaux suivants :

→ École PASTEUR - Isolation des 3 classes et du hall du bas, rénovation des cache-moineaux, du fronton et des fenêtres,

→ École MARIE CURIE - Installation d'une nouvelle clôture et d'un portail,

→ Complexe Sportif Pierre LEGRAIN - Réfection du bardage et d'une partie de la toiture.

Il précise que ces travaux estimés à un montant total de 371 890,17 € HT sont éligibles à l'appel à projets commun pour la DETR et la DSIL 2025 et que le projet est conforme à la circulaire préfectorale du 16 décembre 2024.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

**APPROUVE** la réalisation de ces travaux projetés pour un montant estimé à 371 890,17 € HT ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État dans le cadre de l'appel à projets commun pour la DETR et la DSIL 2025, pour un financement partiel de cet investissement au taux maximal de 40% selon le Plan de financement suivant : État (DSIL) 148 756,07 € (40%) et Commune 223 134,10 € HT (60%) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier dans le cadre de la subvention et des travaux détaillés ci-dessus ;

**DIT QUE** les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au BP 2025.

### **Résultat du vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour : 27 voix** M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de POPEK Joël, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAÏLLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de SOLTANI Nacera, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAÏLLE René, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

## **2025-1-04 VENTE DES PARCELLES PAR MAISONS ET CITÉS - CITÉ DES AGNEAUX**

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée qu'une convention a été signée par Maisons et Cités SOGINORPA dénommée aujourd'hui MAISONS et CITÉS et la Commune de LALLAING par délibération n° 2011-2-14 en date du 18 avril 2011.

Les conditions de la convention étant réunies, « L'immeuble » ci-après désigné peut faire l'objet d'une vente par Maisons et Cités à la Commune de LALLAING suivi d'un transfert de domanialité du domaine privé communal au domaine public communal.

Les parcelles à céder constituent l'assiette des voiries des rues Aubrac, Hessel et Mandela.

<b>Section et numéro</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Surface</b>
AN 530	Cité des Agneaux - rue Lucie et Raymond AUBRAC	00ha 04a 90ca
AN 540	Rue Nelson Mandela	00ha 05a 56ca
AN 551	Rue Stéphane Hessel	00ha 07a 62ca

pour une surface cadastrale totale à céder : **00ha 18a 08ca**

La commune sera propriétaire de l'immeuble vendu au moyen et par le seul fait des présentes et elle en aura la jouissance par la prise de possession réelle.

Prix : UN EURO (1 Euro) avec dispense de paiement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'ACTER la vente par Maisons et Cités à la Commune des parcelles AN 530, AN 540 et AN 551 pour une surface cadastrale totale à céder de 00ha 18a 08ca au prix d'UN EURO (1 Euro) avec dispense de paiement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACTE** la vente par Maisons et Cités à la Commune des parcelles AN 530, AN 540 et AN 551 pour UN EURO (1 Euro) avec dispense de paiement ;

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour : 27 voix** M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de POPEK Joël, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de SOLTANI Nacera, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

## **2025-1-05 VENTE DE MATERIEL – SCOOTER DE MARQUE PEUGEOT**

La commune possède du matériel dont elle n'a plus l'utilité, notamment un scooter de marque Peugeot, type citystar. Il a été proposé à la vente.

**Vu** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle ;

**Considérant** la proposition faite par Monsieur LEMAY Michaël ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE PROCÉDER à la vente du bien suivant : un scooter de marque Peugeot, type citystar pour un montant de 600 € à Monsieur LEMAY Michaël.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

**DÉCIDE** de procéder à la vente du bien suivant : Scooter Peugeot type citystar, n° inventaire scooter 2016, pour un montant de 600 € à Monsieur LEMAY Michaël, 288 rue des Zinnias ; 59167 LALLAING ;

**PRÉCISE** qu'un contrôle technique a été effectué le 7 janvier 2025 par Autosur donnant un avis favorable ;

**DIT** que l'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance ;

**DIT** que la recette est inscrite au budget de l'année en cours.

### **Résultat du vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour : 27 voix** M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de POPEK Joël, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de SOLTANI Nacera, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

**Fin de séance : 19h30**

Fait à LALLAING, le onze mars deux mille vingt cinq.

Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul